



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA PRODUCTION ANIMALE ET HALIEUTIQUE



GESTION DES PECHERIES CONTINENTALES

CAS DU LAC DE NANGBETO



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Conseiller éditorial

DJELE Dahouda

Coordination des travaux de capitalisation

Dossou Kafui

Textes, témoignages et photos

AHOEDO Kossi, DOSSOU Kafui, OCLOO Essénam

Relecture et correction :

Equipe PASA

Conception graphique

EKLU Josée

Contacts

Tél : +228 91 34 96 77

E-mail : pasa@agriculture.gouv.tg

Web : www.agriculture.gouv.tg

**Cette activité est portée par la direction
des pêches et de l'aquaculture (DPA)**

Sommaire

Résumé	04
Contexte	05
Description du processus d'élaboration du plan de gestion du lac de Nangbéto	06
Approche stratégique de mise en oeuvre du plan de gestion	07
Activités menées	08
Résultats et effets	09
Défis relevés	12
Bonnes pratiques à mettre en évidence	13
Facteurs de réussite	13
Leçons apprises	14
Pérénnsation des acquis	14
Mots d'acteurs	15
Partenaires de mise en oeuvre	16

Résumé

L'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des pêcheries est une approche pour développer une gestion durable des ressources halieutiques avec l'implication des principaux acteurs concernés. L'adoption du plan de gestion des pêcheries du lac de Nangbéto le 07 août 2013 et sa mise en œuvre est une expérience réussie. L'un des acquis est la co-gestion de la pêche sur le lac avec l'administration de pêche, les communautés de pêche, les forces de l'ordre, la chefferie traditionnelle, les associations, les coopératives de pêche, etc. La participation des communautés de pêche aux prises de décision a permis de donner à ces acteurs un sentiment d'appropriation de la ressource. Parmi les impacts positifs enregistrés nous notons que plusieurs engins et pratiques prohibés ont été abandonnés par un grand nombre de pêcheurs, ceci a favorisé la restauration des stocks des espèces de poissons du lac dont l'un des indices est l'augmentation de la production halieutique du lac passant de 600 tonnes en 2012 à 3200 tonnes en 2019.



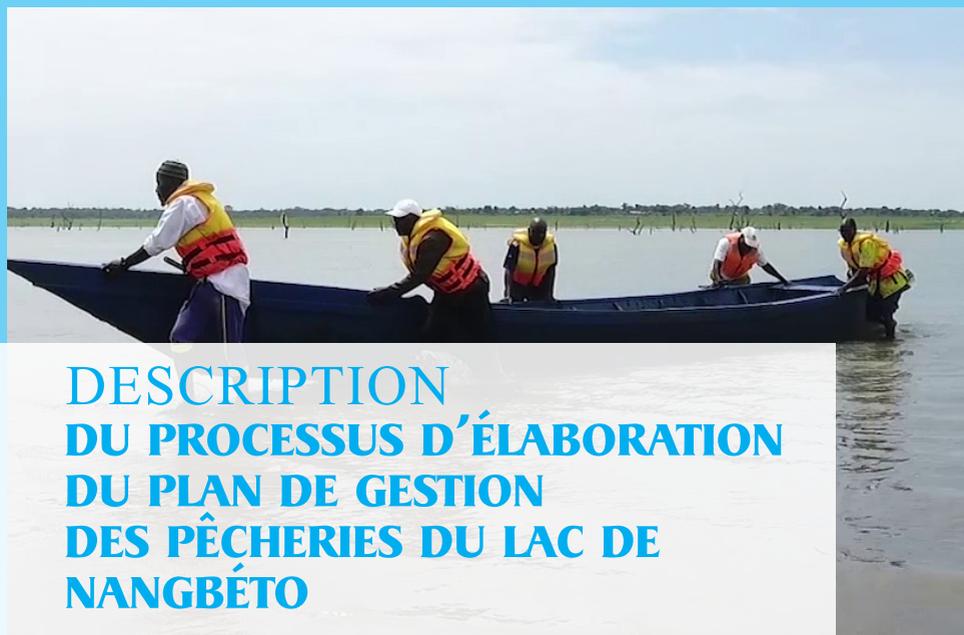
Contexte

Les ressources halieutiques des pêcheries continentales faisaient l'objet d'une exploitation anarchique caractérisée par l'utilisation des engins et pratiques prohibés conduisant aux captures importantes de juvéniles. Des études menées et des constats de terrain indiquaient que ces ressources sont surexploitées. Les grands plans d'eau pourvoyeurs de poissons à savoir le lac de Nangbéto (18 000 ha), le système lagunaire (6 400 ha) et le barrage de Koumfab à Dapaong (400 ha) sont les plus touchés par cet épuisement de stocks des espèces de poissons.

Cette situation a amené le Gouvernement à développer une approche de gestion des pêcheries basée sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des pêcheries continentales. C'est un instrument qui définit les mesures de gestion pour la pêche avec l'implication des acteurs concernés. En effet, dans le cadre du projet d'appui au secteur agricole (PASA), trois (03) plans de gestion ont été élaborés et adoptés à savoir le plan de gestion des pêcheries du lac de Nangbéto en 2013, le plan de gestion des pêcheries du barrage de Koumfab en 2014 et le plan de gestion des pêcheries du système lagunaire en 2015.

Ces plans s'articulent autour de quatre axes stratégiques à savoir : (i) la préservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques, (ii) l'amélioration des moyens d'existence des communautés, (iii) la valorisation des produits de la pêche et (iv) le renforcement du cadre juridique et institutionnel.

Le présent document donne un aperçu sur le processus d'élaboration du plan de gestion des pêcheries du lac de Nangbéto, sa mise en œuvre, les résultats et impacts enregistrés, les défis rencontrés et les leçons tirées.



DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES PÊCHERIES DU LAC DE NANGBÉTO

Le plan de gestion des pêcheries du lac de Nangbéto a été élaboré et adopté dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante 1.3 du projet d'appui au secteur agricole (PASA). En effet cette sous-composante vise à améliorer la gestion de la pêche continentale et à développer la pisciculture.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration du plan de gestion est basée sur l'approche participative et inclusive avec l'implication de toutes les parties prenantes intervenant dans la gestion ou l'exploitation des ressources du lac

Les principales étapes du processus d'élaboration sont les suivantes :

- Diagnostic des pêcheurs du lac ;
- Recensement des acteurs et engins de pêche du lac ;
- Organisation des rencontres d'échanges et de concertation avec les acteurs ;
- Evaluation des risques écologiques basée sur l'approche écosystémique des pêches (AEP) de la FAO ;

- Recherche documentaire ;
- Elaboration du projet du plan;
- Validation du plan lors de l'atelier tenu le 07 août 2013.



APPROCHES STRATÉGIQUES DE MISES EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION

Pour une mise en œuvre efficace et réussie du plan de gestion, l'existence des répondants de l'administration dans les communautés de pêche était nécessaire. Ainsi, au démarrage de la mise en œuvre du projet, il a été procédé à la redynamisation des trois (03) comités de zones et du comité intercommunautaire mis en place en 2006 dans le cadre du programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP), et de la mise en place de deux (2) autres comités de zone. Les mareyeuses et les transformatrices de poissons sont membres de ces comités car ce sont elles qui financent l'achat de matériels de pêche ou les marées. Leur appartenance aux comités de gestion était une nécessité pour la prise des décisions et leur mise en œuvre. Ces comités ont été formés sur la surveillance participative et les moyens de surveillance ont été mis à leur disposition.



Activités menées

Les activités menées sont pour la plupart prévues dans le plan de gestion adopté. Ainsi les principales activités menées dans la mise en œuvre du plan de gestion sont les suivantes :

- mise en place des comités de gestion ;
- réunion d'échanges et de concertation entre les parties prenantes ;
- organisation des patrouilles de surveillance des activités de pêche ;
- distribution des nappes de filets de pêche réglementaires aux pêcheurs ;
- construction des fours améliorés aux transformatrices de poissons ;
- formation en bonne pratique d'hygiène, de traitement, de conservation et de transformation de poisson ;
- suivi médical des fumeuses de poissons ;
- analyses des poissons fumés issus des fours améliorés construits ;
- distribution des géniteurs de volailles aux ménages de pêcheurs.

Résultats et effets

1

Cogestion des activités de pêche

Les comités de gestion constitués de pêcheurs et de commerçants de poissons ont été mis en place. Ils sont au nombre de six (06) comités de zone et d'un (01) comité intercommunautaire. Ces comités organisent des patrouilles de surveillance de pêche eux-mêmes, participent aux collectes des demandes de permis de pêche pour la Direction Régionale de l'Agriculture de la Production Animale et Halieutique / Plateaux (DRAPAH/P) et des données sur les captures. La DRAPAH/P organise des patrouilles mixtes auxquelles participent les comités de gestion et des brigades de gendarmerie. L'administration des pêches organise des réunions d'échange et de concertation auxquelles sont invités les représentants de toutes les parties prenantes. Une partie des recettes (25% du total) issues du lac (redevances de permis de pêche et de délivrance de cartes professionnelles) est versée aux comités de gestion et à la préfecture de l'Ogou pour le suivi des activités de pêche sur le lac.

2

Prise de conscience par les pêcheurs dans l'exploitation durable des ressources

- ✓ près de 50% des pêcheurs ont abandonné les mauvaises pratiques de pêche ;
- ✓ le nombre des infractions diminue d'année en année ;
- ✓ plus de 50% des pêcheurs sollicitent volontairement leur permis de pêche en application de l'arrêté N °006/15/MAEP/Cab/SG/DPA du 28 janvier 2015 portant réglementation de la pêche sur le Lac.

3

Promotion du maintien de la chaîne de froid

Le projet a appuyé la SCOOPS Katséiré pour l'installation d'une unité de fabrication de glace. Ceci permet aux membres de disposer suffisamment de glaces pour la bonne conservation des poissons à partir du site de débarquement jusqu'au marché de poissons frais d'Agbonou. Aussi les friteuses de poissons s'approvisionnent-elles en glace dans l'unité pour conserver leurs poissons et maintenir la chaîne de froid. Les taux des pertes post-captures sont réduits et les revenus sont également améliorés.

Amélioration de la qualité des poissons fumés

Le projet a appuyé 63 membres de la SCOOPS Lolonyon pour la construction individuelle d'un four amélioré Chorkor ou Banda. Ces fours améliorés ont l'avantage de produire des poissons de meilleure qualité et de protéger les femmes contre les malaies pulmonaires liées à la fumée.

Les résultats des analyses des poissons fumés issus des fours améliorés du lac Nangbeto ont révélé que la majorité des échantillons prélevés en 2016 ont donné des taux d'Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAPs) supérieurs à la norme requise (inférieure ou égale à 2 microgramme/kg) ; ceux de 2017 ont donné des taux de HAPs moins élevés. En comparaison avec les résultats des poissons issus des fours traditionnels du lac de Nangbeto, ces taux enregistrés sont largement faibles. Les bonnes pratiques enseignées devraient être appliquées dans toute sa rigueur afin que les poissons issus de ces fours améliorés répondent aux normes requises par rapport aux HAPs.

Diversification des sources de revenus

Les pêcheurs bénéficiaires de noyau de volailles au niveau de Nangbéto ont désormais une autre source de revenu en dehors de la pêche. Ce qui leur permet de supporter les effets de la mise en œuvre de la réglementation en vigueur sur le lac en l'occurrence le repos biologique de trois (03) mois couvrant la période du 15 août au 15 novembre. Les moyens d'existence des ménages des pêcheurs sont améliorés: Cas de pêcheurs et commerçantes de poissons qui épargnent de l'argent et cas des commerçants de poissons qui ont acheté des motos et des cycles et qui ont construits des maisons.

Augmentation des productions

La production halieutique du poisson du lac est passée de 600 tonnes en 2012 à 3200 tonnes en 2019. Cette performance se justifie par l'abandon des mauvaises pratiques et d'engins destructeurs par de nombreux pêcheurs. L'organisation des opérations de surveillance et la distribution de filets réglementaires ont également contribué à l'augmentation de cette production.

DÉFIS RELEVÉS

- ✓ L'engagement dans une démarche de cogestion difficile pour certains acteurs ;
- ✓ La réticence de certains pêcheurs à abandonner les mauvaises pratiques et engins de pêche prohibés ;
- ✓ La réticence de certains pêcheurs à obtenir le permis de pêche ;
- ✓ Le non-respect des cahiers de charge des comités de gestion par certains membres.

BONNES PRATIQUES À METTRE EN ÉVIDENCE

- ✓ la cogestion des pêcheries par l'implication des principaux acteurs ;
- ✓ la surveillance des activités de pêche par les comités locaux de pêche ;
- ✓ la collecte des données statistiques par les communautés de pêche ;
- ✓ la participation des brigades de gendarmerie aux patrouilles de surveillance des pêches ;
- ✓ la pratique d'activités alternatives de revenus par les pêcheurs ;
- ✓ la mise à disposition d'une partie des recettes issues du lac aux comités de gestion pour leur fonctionnement.
- ✓ Instauration par les comités de pêche d'une cotisation annuelle de 5000 F par pêcheur. Ces fonds servent à financer leurs opérations de patrouille

FACTEURS DE RÉUSSITE

- La prise de conscience des communautés de pêcheurs pour une gestion durable des ressources halieutiques ;
- La création d'une synergie favorable aux parties prenantes pour la gestion des activités de pêche sur le lac ;
- L'opportunité de diversification des moyens d'existence avec l'appui en élevage avec pour effet l'accroissement des revenus et diminution de la pression sur les ressources halieutiques.
- L'adhésion des autorités locales à la cogestion

Leçons apprises

- ✓ Le contexte socioéconomique doit être pris en compte dans l'élaboration des plans de gestion des pêcheries ;
- ✓ La cogestion doit prendre en compte les avantages, mais aussi les inconvénients qui pourront être rencontrés tout au long du processus ;
- ✓ La non adhésion aux décisions prises par certains acteurs peut compromettre ou détruire les activités de gestion entreprises ;
- ✓ Les responsabilités et les missions des comités de gestion doivent être définies dans un cahier de charges et respectées par ceux-ci.

Pérénnisation des acquis

- ✓ Mettre en place un mécanisme d'autofinancement des activités des comités de gestion de pêche ;
- ✓ Soutenir davantage le fonctionnement des comités de gestion par un budget annuel ;
- ✓ Renforcer davantage la cogestion développée entre les parties prenantes ;
- ✓ Appliquer les bonnes pratiques de transformation du poisson afin d'obtenir des poissons fumés de bonne qualité ;
- ✓ Faire le suivi des activités de transformation et de commercialisation de poisson.

Mots d'acteurs



Latif ABDOU
Pêcheur Surveillant Nangbéto / Togo

« Avant l'élaboration du plan de gestion, il y avait aucune loi. Tout le monde faisait n'importe quoi. Nous utilisons les engins prohibés pour la pêche comme les filets à petites mailles. Et ces petites mailles prenaient les petits poissons, même les œufs des poissons. Ce qui appauvissait le lac. Après la réalisation du plan de gestion, les choses ont changé en bien. Nous avons été sensibilisés sur la prise des petits poissons et le respect du repos biologique a été instauré. Avant il n'y avait pas de gros poissons maintenant qu'on a commencé la surveillance on constate qu'il y a la prise de gros poissons grâce au PASA. »



AMEMATSRO
Jeanne Chantal
Transformatrice de poissons

« Avant, nous fumions le poisson avec les fours traditionnels où nous utilisons les bois, les cartons et les plastiques. Mais depuis la formation que nous avons reçu suite à l'installation des fours améliorés nous avons appris qu'il y a certains bois qu'on ne devrait pas utiliser pour le fumage des poissons. Aussi nos yeux nous faisaient mal, s'il pleut on n'arrivait plus à travailler, également le soleil nous dérangeait. Maintenant le PASA nous a soulagé avec son nouveau four amélioré qui utilise le charbon de bois et qui ne dégage pas assez de fumée. Nous travaillons dans la tranquillité même s'il pleut nous pouvons travailler ce qui n'était pas le cas avant. »



PARTENAIRES

DPA, DE, DRAPAH/P, AGENCES ICAT, BRIGADES DE GENDARMERIE, CHEFS TRADITIONNELS, COMMUNAUTÉS DE PÊCHE.



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



GAFSP
the global agriculture & food security program

GFRP

PND
Plan National de Développement

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA PRODUCTION ANIMALE ET HALIEUTIQUE
(MAPAH)**

B.P. : 385 Lomé-Togo / Tél: 22 20 40 20
E-mail : agriculturetogo@yahoo.fr ,
Site web : www.agriculture.gouv.tg